



Les Instances de l'AUF

Sept organes composent l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) :

1. Assemblée générale

L'assemblée générale est l'organe souverain de l'AUF. Elle réunit, tous les quatre ans, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'AUF. Cette assemblée détermine l'orientation et la ligne de conduite générale de l'AUF.

2. Président

Le président de l'AUF est élu par l'assemblée générale. Il préside l'assemblée générale, le conseil associatif et le conseil d'administration.

Le président de l'AUF est M. Yvon FONTAINE, recteur de l'Université de Moncton, Canada Nouveau-Brunswick. Ancien Président de l'Association des universités de la francophonie canadienne et de l'Association des universités de l'Atlantique, M. FONTAINE a également siégé pendant deux mandats au conseil d'administration de l'Association des universités et collèges du Canada et de l'AUF. Il a été élu lors de l'Assemblée générale de Bordeaux en mai 2009. Son mandat, non renouvelable, est d'une durée de quatre ans.

3. Conseil associatif

Le conseil associatif de l'AUF a pour mission de renforcer la solidarité entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'AUF, de leur faire partager les objectifs de l'AUF et de les associer à ces actions.

Le Conseil associatif statue sur les demandes d'adhésions, encourage la solidarité entre les institutions membres et veille à leur association aux actions de l'Agence. Il est composé d'universitaires.

4. Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'AUF réunit à la fois des représentants universitaires et des représentants des États et des gouvernements. Ce conseil administre l'AUF dans le respect de la politique générale définie par l'assemblée générale devant laquelle il est responsable.

5. Conseil scientifique

Le conseil scientifique réunit des personnalités choisies pour leurs compétences en matière de culture, de science et de technologie. Il définit la politique d'évaluation des activités de l'AUF et est garant de leur qualité académique.

6. Recteur

Le recteur assure la direction exécutive de l'Agence ; il est élu par le conseil d'administration pour un mandat

de quatre ans, renouvelable une fois.

Le poste de recteur de l'AUF est actuellement occupé par M. Bernard CERQUIGLINI, élu une première fois en 2007, puis reconduit dans cette fonction en 2011 pour un nouveau mandat de quatre ans.

Le recteur est assisté dans ses fonctions par une secrétaire générale, Mme Wanda DIEBOLT, ainsi que par un vice-recteur à la programmation et au développement, M. Pierre NOREAU et un vice-recteur à la vie associative et coordination des régions, M. Emile TANAWA.

7. Fonds universitaire de coopération et de développement

Le fonds universitaire de coopération et de développement est placé sous la présidence du recteur de l'AUF. Il regroupe l'ensemble des moyens budgétaires consacrés à la programmation ; il est composé d'universitaires et de représentants des États et gouvernements.